VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° A2026_09_696

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Roger DIDIER, **MAIRE** de la Ville de GAP,

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au Déclassement et à l'aliénation d'anciennes sections de chemins ruraux sis lieudit Saint Mens.

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.161-1 et L.161-10 ;

Vu le Code le la voirie routière et notamment ses articles R141-4 à R141-10 ;

Vu la nature de chemins ruraux des objets du déclassement ;

Vu la délibération du 20 novembre 2025 de la Commission d'établissement de la liste des commissaires enquêteurs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025_09_26_42 en date du 26 septembre 2025 approuvant le lancement d'une enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation d'anciennes sections de chemins ruraux sis lieudit Saint-Mens.

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Considérant que la Commune envisage la cession des emprises d'anciennes sections de chemins ruraux désaffectées sis lieudit Saint-Mens ;

Considérant qu'il convient de déclasser préalablement ces sections de chemin afin de pouvoir en céder les emprises ;

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé sur le territoire de la Commune de Gap à une enquête publique, dans les formes prescrites par les articles R. 141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière, avec pour objet le Déclassement d'anciennes sections de chemins ruraux sis à GAP (05000) lieudit Saint-Mens.

Les emprises détaillées des sections de chemin, dont le déclassement du Domaine public est envisagé, sont précisées dans les pièces constituant le dossier d'enquête publique.

Article 2 : Cette enquête se déroulera pendant une durée de quinze jours consécutifs du :

Lundi 26 octobre 2026 08h00 au Lundi 09 novembre 2026 17h30.

Article 3 : Pour les besoins de cette enquête publique, **Monsieur Claude PASCAL**, Expert judiciaire - Architecte DPLG, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du département des Hautes-Alpes pour l'année 2026, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

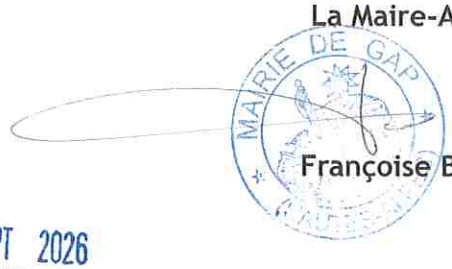
Article 4 : Pendant toute la durée de l'enquête publique telle que mentionnée au même article 2, le Dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés et mis à disposition

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- Un exemplaire adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur ;
- Un exemplaire joint au dossier d'enquête publique ;
- Un exemplaire conservé en Mairie de Gap.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 7 SEPTEMBRE 2026

La Maire-Adjointe



Françoise BERNERD

Transmis en Préfecture le : - 9 SEPT 2026
Publié ou notifié le : - 9 SEPT 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**A2026_09_696**
Objet :	**Arr?t? prescrivant l'ouverture d'une enqu?te publique relative au D?classement et ? l'ali?nation d'anciennes sections de chemins ruraux sis lieudit Saint Mens**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20260908-A2026_09_696-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260908-A2026_09_696-AR-1-1_0.xml	text/xml	986 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_19719.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260908-A2026_09_696-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	100.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 septembre 2026 à 08h43min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 septembre 2026 à 08h44min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 septembre 2026 à 08h44min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 septembre 2026 à 08h44min52s	Reçu par le MI le 2026-09-09